

# COMMUNE DE BEAULIEU SUR LAYON

## COMPTE-RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL

### du 21 JUILLET 2020

---

L'an deux mil vingt le seize juillet, Nous, PETIT Didier, avons adressé à chaque conseiller municipal la convocation suivante : « en votre qualité de conseiller municipal, vous êtes prié d'assister à la réunion qui aura lieu le lundi vingt et un juillet deux mil vingt à vingt heures trente»

L'an deux mil vingt, le vingt et un du mois de juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans la salle de la maison commune de loisirs « salle Saint-Louis », sous la présidence de monsieur PETIT Didier, Maire.

Etaient présents : MM. Jacques GUÉGNARD, Martine CHAUVIN, DANIEL ONILLON, Laure BERTRAND, Corentin LEVEUGLE, Gwenaëlle SALMON, Yann SUAU, Joëlle POURCHER-GENTIL, Jean-Marc PROVOT Paul TRESMONTAN, Frédéric VEAUX.

EXCUSEES : Magali POUPLARD, Lovely GODEAU, Romy COLLIN,

Secrétaire : Jacques GUÉGNARD,

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte de gestion 2019
2. Vote du Compte Administratif 2019
3. Affectation du résultat 2019
4. Vote du Budget Primitif 2020

Monsieur le maire demande à ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- DIA section A N° 791-798 et 845 ZA La Promeade,

-

Avis favorable des membres du conseil municipal.

<b>D.I.A. PARCELLE SECTION A N° 791 – 798 - 845</b>
---

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien soumis au droit de préemption urbain, Section **A N° 791 -798 et 845** « za la Promenade » pour une superficie de 3000 m<sup>2</sup>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

<b>COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2019</b>
--

Le compte de gestion du budget assainissement présentée par mesdames MOISSET Nathalie Receveur Municipal, pour la période du 01 janvier 2019 au 30 août 2019 et AUDOLY Nancy Receveur Municipal du 31 août 2019 au 31 décembre 2019, a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

**COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2019**

Le compte administratif assainissement 2019 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

* Déficit de la section de fonctionnement	- 6 173.57 €
* Excédent de la section d'investissement	- 11 519.54 €

**AFFECTATION DU RÉSULTAT ASSAINISSEMENT 2019**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Considérant

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE 2019	RESTES A 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	37 623.64 €		- 6 173.57 €			31 450.07 €
FONCT	-30 564.99 €		- 11 519.54 €			- 42 084.53 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DÉFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	42 084.53 €

**BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2020**

Le budget primitif Assainissement 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

* Section de fonctionnement	64 880.86 €
* Section d'investissement	196 200.01 €